



SAINT-POLYCARPE

---

# AVIS PUBLIC

## L'ÉTABLISSEMENT, LA CRÉATION ET LES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 185-2022 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux.

Anne-Marie Duval  
Directrice générale adjointe et secrétaire-  
trésorière adjointe